



PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 2 août 2021

Cabinet

Bureau gestion de crise,
défense et sécurité nationale

Affaire suivie par : Sonia MOZET

Tél : 03 24 59 66 44

✉ : sonia.mozet@ardennes.gouv.fr

Le Préfet

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Constatation de l'état de catastrophe naturelle
Inondations et coulées de boue du 13 au 16 juillet 2021

Vous avez récemment formulé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite d'inondations par ruissellement et coulée de boue associée occasionnant d'importants dommages dans une ou plusieurs habitations de votre commune.

L'intensité anormale de l'agent naturel est avérée lorsque l'occurrence statistique du phénomène (durée de retour) est supérieure ou égale à 10 ans.

Il ressort du rapport météorologique de Météo-France que les inondations et coulées de boue survenues du 13 au 16 juillet 2021 présentent une durée de retour supérieure à 10 ans.

En conséquence, par décision du ministre de l'économie, des finances et de la relance, du ministre de l'intérieur et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle conformément à l'article L.125-1 du code des assurances.

Vous trouverez, ci-joint, l'arrêté du 23 juillet 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel le 1^{er} août 2021.

Les victimes, si elles ne l'ont déjà fait, doivent déclarer à leurs assureurs tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie catastrophe naturelle au plus tard **dans les 10 jours** suivant cette publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir porter ces informations à la connaissance de vos administrés concernés.

Pour le préfet et par délégation,
le Secrétaire général,

Christian VEDELAGO

Liste des destinataires in fine

Mesdames et Messieurs les maires :

- Aire
- Amagne
- Ambly-Fleury
- Attigny
- Aubrives
- Avaux
- Balham
- Barby
- Brienne-sur-Aisne
- Carignan
- Chalandry-Elaire
- Condé-lès-Herpy
- Doux
- Douzy
- Falaise
- La Ferté-sur-Chiers
- Fligny
- Fromelennes
- Fromy
- Givet
- Givry
- Grandpré
- Hargnies
- Haybes
- Herpy-L'Arlésienne
- Hierges
- Landres-et-Saint-Georges
- Landrichamps
- Linay
- Montcheutin
- Montigny-sur-Meuse
- Mouron
- Rancennes
- Rethel
- Sault-lès-Rethel
- Savigny-sur-Aisne
- Senuc
- Tailly
- Thugny-Trugny
- Vaux-lès-Mouron
- Vieux-lès-Asfeld
- Vireux-Molhain
- Vouziers
-

Copie pour information à Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement